

CARTE NATIONALE D'IDENTITE ELECTRONIQUE MAJEUR (VALABLE 10 ANS)

FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE ET VOL
<p><u>PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)*</u></p>		
<p>-Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) Sauf si ville de naissance reliée au service de dématérialisation COMEDEC (liste disponible sur https://passeport.ants.gouv.fr/services/villes-adherentes-a-la-dematerialisation)</p> <p>- Si né en France de parents étrangers : fournir justificatif de nationalité française - Si nom d'époux : copie intégral de l'acte de mariage de moins de 3 mois (original) - Si divorce : au torisée à garder le nom d'époux : jugement ou attestation de l'ex-conjoint + pièce d'identité - 1 photo d'identité moins de 6 mois obligatoire : (de préférence couleur et sans lunettes, visage et oreilles dégagés, expression neutre, rien dans les cheveux, bouche fermée, sans annotation au dos, surtout ramener la plaquette entière) - 1 justificatif de domicile de l'année en cours au nom du demandeur (facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance loyer d'agence, avis d'imposition) - Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son (téléphone portable, avis d'imposition) doit fournir : justificatif de domicile des parents ou de l'hébergeant</p>	<p>-Rapporter l'ancienne carte d'identité -Si carte périmée depuis plus de 5 ans présenter un passeport valide ou fournir la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original)</p> <p>- Si nom d'époux /divorce : se référer à la liste de la 1^{ère} demande - Si divorce conservation du nom d'époux : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>- Photo d'identité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>- Justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande - Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents sans justificatif de domicile à son nom : voir liste 1^{ère} demande</p>	<p>- Perte : déclaration à remplir en ligne (et à imprimer), ou en mairie le jour du rdv</p> <p>- Vol : déclaration à remplir au commissariat</p> <p>-Passeport valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou fournir copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original)</p> <p>- Si né en France de parents étrangers : se référer à la liste de la 1^{ère} demande - Si nom d'époux : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>- Photo d'identité : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p> <p>- Justificatif de domicile : se référer à la liste de la 1^{ère} demande - Majeur habitant chez ses parents ou autre que ses parents : se référer à la liste de la 1^{ère} demande</p>
<p><u>POUR RAPPEL : PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de la pré-demande)*</u></p>		

*Ou CERFA N° 12100*02 (le remplir et imprimer sans signer)